

En 2002, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) émettait un avis scientifique qui concluait qu'il n'y avait pas de données suffisantes pour recommander ou déconseiller à la population de conserver du sirop d'ipéca à domicile¹.

D'autre part, la revue de littérature révèle que le sirop d'ipéca n'est plus utilisé dans le traitement de l'intoxication. C'est ainsi que de nombreux départements d'urgence ont remplacé le sirop d'ipéca par le charbon activé. Ce dernier se lie au poison dans l'estomac, prévenant son absorption systémique. De plus, le vomissement causé par l'utilisation de sirop d'ipéca crée une intolérance digestive lors de l'emploi de charbon activé ou de tout autre traitement.

Enfin, une étude faite dans 64 départements d'urgence aux États-Unis concernant l'utilisation de sirop d'ipéca à domicile lors d'empoisonnements chez les enfants de moins de 6 ans a démontré une absence de réduction d'utilisation des ressources d'urgence et d'amélioration de l'état clinique des patients².

L'AAP (American Academy of Pediatrics) déconseille donc, depuis novembre 2003, l'utilisation de sirop d'ipéca à domicile lors d'empoisonnements.

Pour sa part, le protocole d'intervention du Centre antipoison du Québec ne contient plus le sirop d'ipéca comme décontaminant gastrique pour les empoisonnements par voie orale depuis environ 15 ans³.

Malheureusement, le sirop d'ipéca est toujours disponible dans un grand nombre de pharmacies communautaires et de centres de santé.

D'ailleurs, l'INSPQ considère l'utilisation de ce sirop comme un problème de santé publique⁴. Ainsi, il recommande :

- ✓ Que les formulations de sirop d'ipéca ne soient plus disponibles dans les pharmacies communautaires ;
- ✓ Que les formulations de sirop d'ipéca, ainsi que les protocoles d'utilisation associés, soient retirés des établissements de santé et des trousseaux de premiers soins ou d'antidotes ;
- ✓ Que Santé Canada évalue la possibilité de retirer du marché canadien les formulations de sirop d'ipéca tant à titre de médicament que de produit de santé naturel.

En conclusion, la littérature nous incite depuis longtemps à ne plus utiliser le sirop d'ipéca et suggère que ce dernier ne soit plus disponible. Nous estimons qu'il est très important de faire connaître le Centre antipoison et de miser sur les programmes de visites à domicile auprès des jeunes familles^{5,6}.

1. INSPQ. *Avis scientifique concernant l'utilisation de sirop d'ipéca ou de charbon activé à domicile*, avril 2002.
2. Bond GR. *Pediatrics*, vol. 112, no 5, nov. 2003, p.1061-1064.
3. Dubé PA, Blais R. « Le sirop d'ipéca n'est plus recommandé au Québec ». *Bulletin d'information toxicologique*, 2013;29(2):57-61.
4. *Id.*
5. INSPQ, *Op. cit.*
6. Santé Canada, Groupe d'étude canadien sur l'examen médical périodique. *Guide canadien de médecine clinique préventive*, 1994, page 355.